

De : Michaël Vossaert [mailto:mvossaert@defi.eu]

Envoyé : jeudi 24 mai 2018 12:58

Objet : Question écrite: Le nombre de primes énergie octroyées à Molenbeek-St-Jean

Question écrite : primes énergie octroyées - Molenbeek-St-Jean

La Région Bruxelloise via Bruxelles-Environnement propose des primes énergie aux particuliers et également aux entreprises privées. Ces primes énergie sont des incitants efficaces pour le respect de l'environnement et l'investissement dans des équipements écologiques. Ces outils permettent également aux ménages de faire des économies dans leurs factures énergétiques.

Toutefois, lorsque l'on analyse le nombre de primes énergie octroyées par commune, on peut remarquer que le nombre de primes octroyées à Molenbeek est inférieur à 14 communes bruxelloises. En effet, 227 primes ont été octroyées à Molenbeek en 2017.

A titre de comparaison, 856 primes ont été octroyées à Schaerbeek, 443 à Anderlecht, 316 à St-Gilles et 803 à la ville de Bruxelles.[1]

- Comment expliquez-vous que le nombre de primes octroyées soit plus faible à Molenbeek-St-Jean que dans la majorité des autres communes bruxelloises ?
- Quels ont été les moyens utilisés par la commune de Molenbeek-St-Jean pour faire la promotion de cette prime ?

[1] Questions et Réponses – Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – 15 février 2018 (no 37) p.243-247

--

Michaël Vossaert

Député bruxellois et conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean
02/549.66.14 - 0486/70.00.37 | mvossaert@defi.EU | defi.EU

DéFI - Démocrate Fédéraliste Indépendant

Siège bruxellois : 127, chaussée de Charleroi, 1060 Saint-Gilles
Siège wallon : 100, rue des Brasseurs, 5000 Namur

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8711
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Michaël Vossaert
Conseiller communal
rue de la Sonatine 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 6 juillet 2018.

Objet: votre question écrite du 24 mai 2018 relative aux primes énergie.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouvez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 24 mai 2018 concernant les primes énergie.

Il n'est pas aisé d'expliquer le nombre inférieur de demandes de primes comparativement à d'autres communes. En effet, ceci découle de plusieurs facteurs.

Les éléments explicatifs suivants peuvent être pris en compte :

- La complexité d'introduction des demandes. Bien qu'une procédure en ligne ait été mise en place via Irisbox, les démarches administratives nécessitent du temps et représentent une certaine charge de travail. Il conviendrait que cette procédure soit d'avantage simplifiée par la Région et qu'un accompagnement soit mis en place afin d'assister les demandeurs dans leurs démarches.
- Certains propriétaires préfèrent se limiter à la régularisation de leur situation plutôt que d'entreprendre des travaux plus coûteux même si ces derniers seraient partiellement couverts par des primes. En effet, le système actuel implique que le propriétaire doive avancer l'argent puis percevoir les primes sur présentation des factures. Ce système pénalise les habitants ayant un faible revenu puisqu'ils ne sont pas en mesure d'avancer la somme des travaux.
- Dans le cas d'une location, ce sont les locataires qui assument les charges. Les propriétaires sont donc moins incités à entreprendre des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment.
- Les travaux éligibles à l'octroi d'une prime doivent être impérativement réalisés par une entreprise inscrite à la banque carrefour des entreprises (BCE). Or, de nombreux cas dans la Commune révèlent que les propriétaires procèdent aux travaux eux-mêmes sans avoir recours à une entreprise.

Afin de faire la promotion de ces primes, le service de l'Urbanisme, qui est en contact direct avec les habitants concernés, distribue des brochures informatives et affiche des informations dans les bureaux communaux. Le personnel communal conseille fortement aux habitants de demander ces primes. Les informations relatives aux primes sont également affichées sur le site internet de la Commune.

Pour les primes en général, le service dirige les habitants, soit vers les maisons de quartier (Bonnevie, La Rue), soit vers Homegrade (ancien Centre Urbain), qui se trouve désormais à Saint-

Josse, ce qui ne facilite pas les choses. Tout comme la suppression des Maisons de l'Energie n'a pas aidé non plus.

A notre connaissance, les autres communes dirigent aussi vers Homegrade.

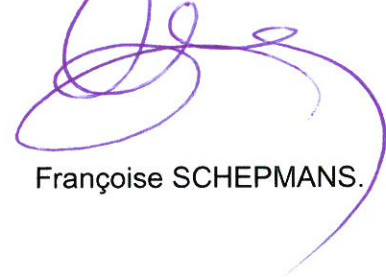
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.